

*Questions orales*

Est-ce qu'un poste au sein du Cabinet restreint oblige à renier ses opinions personnelles?

• (1440)

**Des voix:** C'est une honte!

**Des voix:** Rétractez-vous.

**Des voix:** Coup bas.

**M. le Président:** Je crois que la députée est consciente que sa dernière remarque est inacceptable parce que ce genre de remarques peut plonger la Chambre dans le désordre le plus total. Je demande à la députée de retirer ses paroles.

**Mme Black:** Monsieur le Président, si vous l'estimez nécessaire, je retire mes paroles.

**M. le Président:** La députée peut poser une question supplémentaire.

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Monsieur le Président, nous savons que l'accès aux services de santé périnataux pose déjà des problèmes pour les femmes canadiennes. Selon l'Association médicale canadienne, si le projet de loi était adopté, l'accès aux services serait encore plus difficile pour les Canadiennes car les médecins craindraient des poursuites. En cette Journée internationale de la femme, ou cette semaine ou la semaine prochaine, la ministre écoutera-t-elle les Canadiennes? Écouterait-elle les médecins du Canada et retirera-t-elle le projet de loi?

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, un comité est saisi du projet de loi. Je crois que la période des questions est un moment très mal choisi pour tenter d'engager un débat sur les vertus de ce projet de loi. J'ai déjà dit très clairement à la Chambre pourquoi j'appuyais personnellement le projet de loi avant d'en devenir la responsable. J'ai encore la même opinion et j'exprimerai cette opinion au nom du gouvernement du Canada devant le comité permanent.

\* \* \*

## LES COMMUNICATIONS

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il se rappelle qu'en août dernier, la Cour suprême a statué que les télécommunications relevaient du gouvernement fédéral. Il n'a pas oublié non plus que son gouvernement a déposé un projet de loi afin de mettre à exécution cette décision judiciaire. Certaines provinces des Prairies n'en étaient guère heureuses et le Québec

fourbit actuellement ses armes. Les télécommunications sont un domaine interprovincial d'une importance capitale qui vient d'être déclaré de compétence fédérale.

Le vice-premier ministre compte-t-il donner le ton au niveau fédéral pour s'assurer que cette compétence fédérale est maintenue et que ce secteur clé ne sera pas balkanisé ou fragmenté? Quand présentera-t-il un projet de loi à la Chambre pour asseoir la compétence fédérale dans ce domaine?

**M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à la députée. La députée sait bien que la Chambre est saisie actuellement d'une mesure, le projet de loi C-41, qui concerne les trois provinces des Prairies. Cependant, le ministre a promis à tous ses homologues, y compris le ministre du Québec, qu'un projet de loi général sur les télécommunications sera présenté à la Chambre en temps opportun.

Il doit préalablement terminer ses consultations auprès des ministres concernés, surtout ceux des trois provinces des Prairies et, bien sûr, celui du Québec, au besoin.

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, je rappelle au secrétaire parlementaire que le premier ministre, qui devrait avoir son mot à dire dans les affaires du pays, a déclaré que nous ne permettrions tout simplement pas que notre système de communications soit fragmenté et sectionné par des règlements différents.

[Français]

Ma question, qui était censée être posée au ministre des Communications, qui semble avoir oublié sa promesse d'une politique nationale des télécommunications lorsqu'il a été nommé ministre des Communications il y a cinq ans, est celle-ci: Quelle est la politique du ministre? Est-ce que c'est quand vous avez mentionné, le secrétaire parlementaire. . . et on attend, et on attend, et on attend. . . Ou entre-temps, est-ce que le projet de loi qui va réaliser la juridiction fédérale sera passé? Pourquoi le ministre se traîne-t-il les pieds, pour accommoder qui, et pourquoi?

**M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Monsieur le Président, lorsque le ministre a annoncé une nouvelle politique canadienne des télécommunications, en octobre dernier, il a indiqué qu'il déposerait, dans les prochains mois, un projet de loi visant la mise en oeuvre de cette politique basée sur un